



Association québécoise
des retraité(e)s des secteurs
public et parapublic

PROCÉDURE DE REMBOURSEMENT

TOURNÉE *RECONNAISSANCE À NOS PIONNIERS*

Il est possible d'obtenir le remboursement des frais d'inscription au spectacle musical *Reconnaissance à nos pionniers* en faisant une demande d'annulation* auprès de l'AQRP, au moins une semaine avant la date prévue du spectacle.

Passé ce délai, aucun remboursement ne pourra être accordé.

Pour nous joindre

Téléphone : 1 800 653-2747, poste 125

Courriel : activites@aqrp.qc.ca

**Certaines restrictions s'appliquent.*